

PLAN DE RELANCE DE L'INDUSTRIE :

6 PROPOSITIONS

POUR

UNE INDUSTRIE FORTE,

DURABLE ET COMPETITIVE

Conférence de presse du 9 juillet 2020



INTRODUCTION

Après 15 années de déclin, l'Industrie française avait retrouvé son souffle sur la période 2016-2019 qui a marqué un redémarrage et un début de réindustrialisation, avec un poids stabilisé autour de 12.4% du PIB marchand national.

Mais en 2020, la pandémie de Covid19 a marqué un **brutal coup d'arrêt à cette dynamique productive** qui commençait à s'accélérer, en frappant la France plus durement que ses voisins européens sur des secteurs où elle exerçait un leadership mondial (industries aéronautique, automobile), mettant à mal son tissu industriel de TPE-PMI-ETI sous-traitantes.

En raison du confinement sanitaire qui a mis le pays à l'arrêt pendant plusieurs mois, d'une reprise économique très variable selon les secteurs et très progressive, un **choc industriel sans précédent** a été enregistré en France où le risque d'un **décrochement de l'industrie manufacturière sous le seuil critique de 10% du PIB menace l'ensemble de notre économie nationale**.

Face à cette situation, France Industrie propose à l'Etat, aux Régions, aux industriels, et avec le soutien de la Commission européenne, d'engager un **Plan de relance ambitieux pour notre Industrie**, en fixant un **double objectif : renforcer notre tissu industriel, et allouer des soutiens publics sur les enjeux-clés de l'avenir**.

C'est un véritable **programme de renaissance** que France Industrie décrit ci-après avec les **6 propositions pour une Industrie forte, durable et compétitive** pour maintenir ou rétablir ses positions stratégiques face à des compétiteurs qui réarment massivement leur économie, et malgré un contexte économique très dégradé où :

- les industriels prévoient un déficit de 50 Mrds€ d'investissement productif en 2020 et 2021
- la France va enregistrer une baisse d'environ 10% de son PIB (vs 7% en Allemagne), une augmentation de sa dette de 20% (vs 12% en Allemagne), et déployer des plans de soutien qui s'élèvent à 2,4% du PIB (vs 5,8% en Allemagne).

Renaissance industrielle, car cette « *industrie du monde d'après* », nous la voulons résiliente, au service d'une croissance verte, riche de son capital humain et source de cohésion sociale.

Car cette **Industrie du futur** ne peut se concevoir qu'en réponse aux nouveaux besoins des consommateurs en matière de mobilité, d'alimentation, de sécurité, de santé ou de communications, et en accord avec leurs aspirations sociétales, légitimement plus exigeantes sur le plan de la responsabilité sociale et environnementale.

Réussir ce défi impose une vision partagée des enjeux et une mobilisation collective des acteurs économiques et sociaux alliant esprit de conquête, transformation numérique, transition écologique, innovation sociale et acceptation du progrès et de l'excellence technologique.

Mobilisation et efficacité collective seront les conditions nécessaires de l'amélioration de la compétitivité de la France pour en réduire progressivement le poids des charges et de la dette.



SOMMAIRE

Renforcer les entreprises industrielles

Proposition n°1

Soutenir l'investissement productif, et renforcer les fonds propres des entreprises pour prévenir leur surendettement

- Renforcer les fonds propres et la capacité d'investissement, en accélérant leur génération interne, et en créant un « *Fonds de reconstruction public / privé* »
- Mettre en place un dispositif ciblé de suramortissement
- Au plan européen, adapter les règles d'aides d'Etat pour le déploiement industriel, et intégrer le nouveau contexte d'hyper-concurrence internationale

Proposition n°2

Réduire de 15 Mrds€ les impôts de production pour implanter durablement l'industrie en territoires

- Supprimer la part régionale de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- Abroger la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- Réviser les valeurs locatives des locaux industriels
- Exonérer de fiscalité locale les projets de relocalisation / réindustrialisation

Proposition n°3

Investir dans le capital humain, cibler les jeunes, et mobiliser les territoires pour l'emploi

- Bâtir un plan de soutien à la formation et à la transition professionnelle
- Cibler spécifiquement les jeunes : apprentissage, alternance, 1^{ère} embauche
- Mobiliser pour l'emploi : lancer des « *task forces* » territoriales pour favoriser les reconversions et les mobilités intersectorielles

Investissements : priorité à la transformation durable

Proposition n°4

Impulser une dynamique de relocalisations compétitives et de réindustrialisation

- Dès la fin de la phase d'identification des vulnérabilités des chaînes de valeurs industrielles, lancer un appel à projets ambitieux Etat & Régions pour faire émerger des initiatives concrètes de réindustrialisation, et conforter notre souveraineté

Proposition n°5

Assurer la trajectoire carbone 2050 par des investissements verts

- Mettre en œuvre la feuille de route décarbonation des filières industrielles avec des aides spécifiques à l'investissement vert et au fonctionnement
- Engager un plan de rénovation énergétique des bâtiments
- Mettre en œuvre un plan de soutien aux « *services essentiels* » : eau, valorisation des déchets, dépollution des sols, biodiversité et qualité de l'air
- Faire adopter un mécanisme d'inclusion carbone (MIC) aux frontières de l'Europe

Proposition n°6

Soutenir l'innovation, le numérique et industrialiser les projets technologiques d'avenir

- Engager un 4^{ème} Programme d'Investissements d'Avenir (PIA IV) pour développer les marchés émergents jugés prioritaires par le CINNOV : technologies du vivant, technologies vertes et digital
- Adapter notre écosystème public de soutien à la R&D et à l'innovation : créer un « *MITI à la française* » et une « *DARPA française* »
- Accélérer le virage numérique des PME vers l'Industrie du futur, et soutenir les applications industrielles des « *startups de la deeptech* »
- Soutenir la création d'écosystèmes industriels européens, et des coopérations opérationnelles entre Etats membres au travers de PIEEC.





***Renforcer
les
entreprises industrielles***



Proposition n°1

Soutenir l'investissement productif, et renforcer les fonds propres des entreprises pour prévenir leur surendettement

- Renforcer les fonds propres et la capacité d'investissement, en accélérant leur génération interne et en créant un « *Fonds de reconstruction public / privé* »
- Mettre en place un dispositif ciblé de suramortissement
- Au plan européen, adapter les règles sur les aides d'Etat pour le déploiement industriel, et intégrer le nouveau contexte d'hyper-concurrence internationale

L'effondrement de 20% de la valeur ajoutée industrielle en 2020 (3 points de PIB) induit une baisse de 60% de l'EBITDA¹ des entreprises industrielles, et se traduit par un risque fort de réduction de leur capacité d'investissement productif, de l'ordre de **50 Mrds€ sur 2 ans, soit 1/3 de leur capacité nominale annuelle**.

Pour accélérer les relocalisations industrielles, attirer la localisation d'investissements capacitaires, favoriser les projets d'innovation, de digitalisation, et les chantiers de transition écologique, France Industrie propose un **soutien ciblé à l'investissement productif** pour **réarmer le tissu productif** et limiter le retard que la crise va engendrer sur la montée en gamme de notre offre industrielle.

Le recours aux emprunts d'urgence garantis par l'Etat (PGE) va accroître l'endettement des entreprises industrielles en induisant des risques de **fragilité de haut de bilan et de limitation de l'accès au financement long-terme**. Il est vital de **consolider les fonds propres** de ces entreprises afin de maintenir intacte leur capacité de financement sur le moyen-terme et d'éloigner la menace d'éventuels prédateurs inopportuns sur des actifs stratégiques et des pépites industrielles.

La Banque de France chiffre **entre 20 et 30 Mrds€** le besoin de renforcement en fonds propres des entreprises.

Des initiatives éparses ont déjà émergé : privées (France Invest, banques, assurances...), publiques (bpifrance,...), nationales, régionales ou sectorielles (fonds aéronautique Aerofund, fonds automobile FAA), mais à ce stade, elles ne sont pas coordonnées et leur addition ne semble pas être à la hauteur du besoin qui se profile : la structuration d'une **initiative nationale coordonnée** s'avère indispensable.

A titre de comparaison, **l'Allemagne a consacré 100 Mrds€** au soutien en fonds propres de ses entreprises.

France Industrie préconise d'actionner **4 leviers** :

1- Accélérer la génération interne de fonds propres :

La capacité de génération interne de fonds propres par les entreprises est la piste à privilégier, elle peut être accélérée par un allègement temporaire des charges des entreprises, par :

- la mobilisation de déficits fiscaux pour monétiser tout ou partie des impôts différés actifs (*carry back, carry forward...*) sur les années antérieures et à venir.
- la réduction temporaire de prélèvements obligatoires, notamment les impôts locaux de production
- le remboursement anticipé des crédits d'impôts (ex : CIR, CICE...)
- la revalorisation volontaire des actifs du bilan

¹ Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization



2- Créer un « *Fonds de reconstruction public/privé* » pour l'investissement productif et les relocalisations :

- en partenariat **public privé**, alimenté par :
 - **côté public** : l'Etat français (CDC, bpifrance), les Territoires (Fonds régionaux de proximité, Banque des Territoires), et l'Union européenne (Plan de relance UE : refinancement de la BEI),
 - **côté privé** : fonds bancaires et assurantiels, fonds d'investissement (France Invest), fonds sectoriels (Aerofund aéronautique, FAA automobile...), fléchage de l'épargne long terme (assurance-vie), ou appel public à l'épargne via le lancement d'un « *Livret Investissement Productif* », au taux bonifié pour les ménages, et fléché vers des projets de relocalisation et de mutation industrielle sur un modèle décarboné et numérique.
- intervenant auprès des entreprises en **fonds propres**, ou en **quasi-fonds propres** :
 - **prêts participatifs** (bpifrance), **dettes mezzanine**, ou **obligations subordonnées** garanties par l'Etat.

3- Mettre en place un dispositif de suramortissement ciblé sur les investissements productifs (au taux de 140%), accélérant notamment la digitalisation, la transformation des PME et ETI industrielles, et les investissements « verts » à un taux bonifié de 160% (cf proposition N°5).

4- Au plan européen, France Industrie propose d'opérer 2 inflexions majeures :

- **maintenir la flexibilité sur les aides d'Etat** suffisamment longtemps pour permettre aux plans de relance nationaux de porter leurs effets, tout en préservant une concurrence saine au sein du marché intérieur, notamment via :
 - des soutiens à des projets d'investissement de très long-terme concernant des **technologies d'innovation de rupture**, notamment pour la transition environnementale, et nécessitant le recours à des **subventions au déploiement industriel**
 - la nouvelle possibilité donnée aux Etats d'entrer au capital d'entreprises en difficulté, à un niveau et pour une durée suffisants pour prévenir des rachats par des capitaux étrangers
 - l'assouplissement de la règle du « *de minimis* »

A titre de comparaison, l'Allemagne pèse pour **52% des demandes d'aides d'Etat validées par Bruxelles** depuis le début de la crise (sur un total de 1.900 Mrds€), contre **17%** pour la France

- **adapter les règles européennes au nouveau contexte d'hyper-concurrence internationale** post Covid19, via :
 - l'évolution des règles commerciales afin de **renforcer le *fair level playing field*** et d'écarter les pratiques commerciales déloyales tout en défendant les fleurons industriels. Renforcer à cette fin le mécanisme européen de **filtrage des investissements stratégiques**, et adopter rapidement un instrument européen de **lutte contre les distorsions de concurrence** provoquées par des entreprises subventionnées par des Etats tiers, ainsi que, sous présidence allemande, la directive visant la réciprocité dans l'ouverture de leurs marchés publics (IPI).
 - la sécurisation de la production européenne par une limitation accrue des importations et du **dumping** (concurrence chinoise qui va redémarrer plus vite et plus fort que la France)
 - **réviser drastiquement les mécanismes de sauvegarde**, particulièrement dans la sidérurgie, pour permettre de **réduire les quotas d'importation** au regard de la nouvelle réalité de la demande européenne, les pays tiers producteurs d'acier prenant en même temps des mesures protectionnistes pour soutenir leurs industries.



Proposition n°2

Réduire de 15 Mrds€ les impôts de production pour implanter durablement l'industrie en territoires

- Supprimer la part régionale de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
- Abroger la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)
- Réviser les valeurs locatives des locaux industriels
- Exonérer de fiscalité locale les projets de relocalisation / réindustrialisation

Suite aux préconisations du Rapport Dubief-Le Pape (CNI 2017) et aux recommandations du Rapport du Conseil d'Analyse Economique (2019 et 2020), un consensus s'est établi sur le **poids excessif des impôts de production et leur nocivité économique**. Le chantier du Pacte productif engagé début 2020 devait enclencher une **trajectoire pérenne de réduction de la fiscalité de production**.

Préalablement à la crise Covid, l'Etat et les industriels avaient dressé un constat partagé sur l'intérêt de réduire la fiscalité de production au nom de la **compétitivité**. Depuis la crise Covid, deux motifs supplémentaires militent en ce sens :

- renforcement des **fonds propres** des entreprises ;
- **attractivité** des territoires / **relocalisations** et souveraineté

Pour ne pas réduire la capacité d'investissement des collectivités locales au moment où les territoires doivent jouer leur rôle stabilisateur (avec des recettes réduites), la réduction des impôts de production devra relever essentiellement de l'Etat dans un premier temps (2020 – 2022) avant d'envisager une **refonte plus structurelle de la fiscalité locale**.

Toutefois, une **articulation entre l'échelon national et régional doit être renforcée** pour mettre en cohérence les actions et mesures de reprise/reliance :

- le Comité économique Etat-Régions doit y veiller,
- les Contrats de Plan Etat-Régions doivent présenter un volet sur le Pacte productif,
- France Industrie va accroître sa coopération directe avec les instances exécutives territoriales, via ses 12 Collectifs régionaux en lien permanent avec les Présidents de Régions, les Agences régionales, et l'Etat déconcentré (Préfets, Direccte...).

France Industrie propose d'engager sur 2 ans une réforme de la fiscalité de production, avec les collectivités locales et l'Etat, en démarrant avec 4 mesures pour une enveloppe annuelle de 15 Mrds€ :

1/ Supprimer la part régionale de la Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :

- substituer par compensation de l'Etat en TVA
- geler le taux de CVAE résiduelle (pour ne pas récréer la taxe professionnelle d'ici 10 ans)
- ajuster le plafond de la CET (3%) à la baisse pour éviter tout contre-effet sur la CFE

2/ Abroger la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)

3/ Réviser les valeurs locatives des locaux industriels

- aligner les bases locatives industrielles sur le régime général pour la fiscalité foncière
- jusqu'à la mise en œuvre de cet alignement, passer à **50%** l'abattement de 30% de la valeur locative des bâtiments industriels

4/ Exonérer les projets de relocalisation / réindustrialisation

- pour tout projet de relocalisation / extension d'activité industrielle sur le territoire (réindustrialisation) : modifier la loi pour permettre aux collectivités locales volontaires d'étendre le dispositif des « *zones franches* » en accordant une exonération pour 5 ans en matière de fiscalité locale : CFE, taxe foncière sur le bâti, et versement transport.



Proposition n°3

Investir dans le capital humain, cibler les jeunes, et mobiliser les territoires pour l'emploi

- Bâtir un plan de soutien à la formation et aux transitions professionnelles
- Cibler spécifiquement les jeunes : apprentissage, alternance, 1^{ère} embauche
- Mobiliser pour l'emploi : lancer des « task forces » territoriales pour favoriser les reconversions et les mobilités inter-sectorielles

France Industrie salue les mesures prises par le Gouvernement en matière de **maintien de l'Emploi et des Compétences** (activité partielle exceptionnelle, ARLD : activité réduite de longue durée) et les **mesures en faveur des jeunes** (Plan de soutien à l'Apprentissage), et soutient les autres mesures fortes à venir visant les jeunes : contrats de professionnalisation, projet de prime à l'embauche d'un jeune salarié ou projet d'exonération des charges sociales salariales.

Les fédérations industrielles membres de France Industrie ont fortement inspiré ces mesures et souhaitent leur **mise en œuvre rapide** car les premières études d'impact de la crise Covid indiquent un risque social pouvant menacer entre **200.000 et 460.000 emplois dans l'industrie manufacturière** (hors IAA) soit le 1/3 des emplois menacés chiffrés par les économistes à ce stade (*étude PWC / UIMM – juin 2020*).

En complément, France Industrie propose d'engager **2 autres chantiers** :

- **Un plan de soutien à la formation et à la transition professionnelle** piloté par les OPCO, et pour l'Industrie, par l'OPCO2i, en simplifiant l'offre, en mobilisant les entreprises sur l'alternance et l'apprentissage pour les **jeunes**, en accélérant la circulation de l'information sur les besoins (bourses et plateformes), ou en facilitant les prêts de main d'œuvre.
- **Dans les Territoires : une « mobilisation régionale pour l'emploi »** en faveur de la reconversion massive des salariés et des chômeurs, et de leurs mobilités inter-industries au sein des bassins d'emplois :
 - o en constituant notamment des **task forces** associant les Régions, l'Etat, le service public de l'emploi et les partenaires sociaux, afin de répondre avec réactivité aux besoins de compétences des territoires.
 - o en articulant notamment les **GPEC nationales par filières et les GPEC régionales**, suite aux bons résultats mesurés lors des expérimentations territoriales



Investissements :

priorité à la

transformation durable



Proposition n°4

Impulser une dynamique de relocalisations compétitives et de réindustrialisation

Dès la fin de la phase d'identification des vulnérabilités des chaînes de valeurs industrielles, lancer un appel à projets ambitieux Etat & Régions pour faire émerger des initiatives concrètes de réindustrialisation, et conforter notre souveraineté.

Après une **analyse des chaînes de valeur de chaque filière industrielle**, et l'établissement d'un **modèle de calcul économique évaluant la faisabilité des projets** (retour sur investissement intégrant le coût carbone, les coûts sociaux collectifs, le coût des risques de pénurie et de non-souveraineté, mesurés lors de la crise Covid19), et leurs **bénéfices collectifs** (création d'emplois, évitement de CO2, valeur-ajoutée dans les territoires, export ...), France Industrie propose que l'Etat et les Régions organisent ensemble dès l'été **un appel à projets ambitieux pour favoriser la remontée d'initiatives industrielles concrètes provenant d'entreprises, de collectifs (filiales, territoires d'Industrie) et des Régions.**

S'ensuivra l'évaluation de ces projets sous l'angle relocalisation (rapatriement de productions étrangères, de sites industriels), localisation plus systématique en France de productions innovantes, et recréation de circuits de proximité (pour un meilleur partage de la valeur amont-aval), pour déterminer les plus porteurs, et les flécher vers les financements adaptés (français et européen).

Le flux de relocalisations/résilience pourrait concerner environ **100 Mrds€ d'achats industriels actuellement importés** : en rapatrier 20% permettrait de réimplanter en France **20 Mrds€** d'activité, et de créer environ **75.000 emplois**, pour un surcoût d'approvisionnement estimé entre +15 et + 20%, soit **3.5 Mrds€**, à absorber par le marché, les entreprises et des aides publiques (*estimations PWC – Conseil National des Achats*).

Quelques exemples :

Santé :

- **médicaments et principes actifs pharmaceutiques :**
 - o *traitements issus de **bio-productions** (ex : anticorps monoclonaux, protéines recombinantes...),*
 - o *re-création de **sourcings multiples** sur certains principes actifs : antalgiques (paracétamol), antibiotiques, anesthésiques (les principes actifs chimiques produits en France sont anciens et les médicaments qui les contiennent ont souvent basculé vers la voie générique : l'innovation technologique est donc aussi stratégique que le rapatriement de productions d'Inde ou de Chine)*
- **dispositifs médicaux légers : *respirateurs***, équipements mobiles et de suivi des patients à domicile
- **tests in vitro**, petit matériel médical et d'imagerie...

Chimie, Plasturgie, Papeterie :

- *intermédiaires de chimie fine, **polymères de spécialité, recyclage chimique des matières plastiques, production d'ammoniac / méthanol bas carbone, gaz réfrigérants HFO (alternative aux HFC), acides aminés pour l'alimentation animale, fertilisants minéraux** (engrais azotés), fibres de carbone high tech...*
- *production de pâte de cellulose (papeterie)*
- **moules de plasturgie**, production et transformation primaire de plastiques de haute performance,

Electronique : composants, écrans, wafers, capteurs, cartes électroniques

Automobile : commandes électriques de moteur, électronique de puissance, **batteries électriques** (Li-ion solide et liquide)

Agroalimentaire :

- **protéines**, produits de **bio-fermentation** (ferments, arômes, enzymes, additifs, etc...)
- **machines spéciales** (industrie mécanique) pour **chaînes d'emballage alimentaire** intégrant du plastique recyclé

Mines et Métallurgie :

- **superalliages** et titane (aéronautique, défense),
- **capacités de production et de recyclage d'aluminium primaire bas carbone**

Nouveaux systèmes énergétiques :

- **production locale de gaz verts** (biométhane et hydrogène renouvelable),
- **fermes solaires photovoltaïques, parcs éoliens marins** (sur base d'équipements français),
- **éco-industries** (traitement de l'eau, valorisation des déchets...)



Proposition n°5

Assurer la trajectoire carbone 2050 par des investissements verts

- Mettre en œuvre la feuille de route décarbonation des filières industrielles les plus émettrices
- Engager un plan pour la rénovation énergétique des bâtiments
- Budgéter des aides spécifiques à l'investissement vert et au fonctionnement
- Mettre en œuvre un plan de soutien aux « services essentiels » : eau, valorisation des déchets, dépollution des sols, biodiversité et qualité de l'air
- Faire adopter un mécanisme d'inclusion carbone (MIC) aux frontières de l'Europe

La crise sanitaire a renforcé l'acuité avec laquelle l'urgence environnementale est perçue. Les industriels souhaitent **maintenir intacte l'ambition environnementale du Pacte productif, pour faire de la transition écologique un levier de relance en favorisant les « investissements verts ».**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la **Convention citoyenne pour le climat**, le Président de la République a annoncé **une enveloppe de 15 Mrds€ pour la croissance verte.**

En parallèle des Plans de soutien à l'Automobile et à l'Aéronautique, qui portent des engagements très ambitieux en matière de transition écologique (véhicule électrique, avion décarboné...), France Industrie formule **4 mesures principales** :

- Mettre en œuvre les **feuilles de route de décarbonation des filières industrielles** émettrices de gaz à effet de serre, avec des **aides spécifiques à l'investissement vert et au fonctionnement** pour :
 - o la décarbonation de la chaleur,
 - o l'efficacité énergétique,
 - o l'électrification et la digitalisation des procédés.

Les modalités de ces aides doivent être adaptées aux conditions de l'après-crise :

- o aides directes : compensations de prix via le Fonds chaleur de l'ADEME et les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)
- o allègement fiscal, suramortissement vert bonifié,
- o prêts verts de bpifrance,

Elargir ces incitations à d'autres pratiques de verdissement de l'industrie notamment en matière **d'économie circulaire** : utilisation de matières recyclées, réemploi et réutilisation, renouvellement des flottes de véhicules, garantie d'origine, autoconsommation énergétique, réseaux de chaleur biomasse locale et réseaux de froid...

- Engager un **Plan pour la rénovation énergétique des bâtiments** :
 - o **Soutenir la demande** :
 - orienter les CEE et le dispositif « *MaPrimRenov'* » vers des combinaisons de solutions pour des rénovations globales ; déblocage anticipé de l'épargne salariale et réduction temporaire de TVA pour rénover les logements privés
 - o **Améliorer la qualité des travaux** :
 - rendre obligatoire la mesure de consommation dans les bâtiments publics ; renforcer le DPE par des recommandations de travaux (« passeport énergétique ») ; systématiser les audits de qualité après une rénovation énergétique globale subventionnée ; renforcer la certification RGE : « *reconnu garant de l'environnement* »
 - o **Favoriser l'innovation et la massification** :
 - soutenir fortement les expériences d'industrialisation de la rénovation énergétique sur des séries de bâtiments similaires



- **Accélérer la mise en œuvre du programme PREP : « Parcours de rénovation énergétique performante » :**
 - proposer à l'usager un parcours fluide associant conseil, financement et expertise technique, avec les collectivités locales
- **Structurer des financements :**
 - allier subventions, CEE, prêts garantis par l'Etat (« PGE verts »), prêts « rénovation » avec les banques de réseau pour permettre l'engagement de travaux de rénovation à chaque transaction immobilière
- **Lancer un plan massif de rénovation des bâtiments publics** en ligne avec les objectifs européens du Green Deal
- Mettre en œuvre un **plan de soutien aux « services essentiels »** : industries du traitement d'eau, de valorisation des déchets, dépollution des sols, biodiversité et qualité de l'air. Et investir dans **les infrastructures publiques vertes** :
 - réseaux de transports (transports en commun décarbonés, soutenir la multimodalité pour développer le fret ferroviaire...),
 - réseaux d'eau,
 - réseaux d'énergies : ENR (dont Hydrogène vert), préserver l'atout du parc nucléaire français installé et investir dans la nouvelle génération des EPR et du SMR...,
 - valorisation des déchets (centres de tri, incinérateurs / CSR...).
- **Au plan européen : introduire un mécanisme d'inclusion carbone (MIC)** aux frontières de l'UE, sous réserve de modalités adaptées et après étude d'impact, pour pallier le risque de « fuites de carbone », pour préserver la compétitivité de l'industrie européenne vis-à-vis de l'industrie implantée dans des régions ou des pays où la contrainte carbone est beaucoup plus faible, voire inexistante.

Ce mécanisme ne devra pas compromettre les actuels dispositifs de prévention des fuites de carbone, en particulier pour les entreprises énérgo-intensives, et être articulé avec des mesures adaptées à la préservation de la compétitivité des secteurs aval.

Enfin, France Industrie préconise également des **mesures complémentaires** :

- Compléter le Plan d'accélération de la transition écologique pour les TPE-PME lancé en juin 2020, par un plan pour leur **transformation vers une « industrie du futur décarbonée »** selon un format pédagogique s'appuyant sur le référentiel technologique de l'Alliance Industrie du Futur, et valorisant les offres industrielles françaises
- Elaborer une **feuille de route spécifique pour l'agriculture et la forêt**, régulant les émissions agricoles via la rémunération des services écosystémiques rendus par les bonnes pratiques agricoles et sylvicoles en matière de séquestration du carbone ou de réduction d'émission de méthane et d'azote, avec une gestion forestière plus active notamment via l'ONF (captation par les **puits de carbone**).
- **Maintenir les instruments de compensation directe pour préserver la compétitivité des sites énérgo-intensifs en France** :
 - les marges des entreprises vont être durement réduites par la crise et 2020 ne doit pas être une « année de référence » pour étalonner les mécanismes en place (cogénération, Turpe, ...) ou pour les trajectoires de décarbonation.



Proposition n°6

Soutenir l'innovation, le numérique et industrialiser les projets technologiques d'avenir

- Engager un 4^{ème} Programme d'Investissements d'Avenir (PIA IV) pour développer les marchés émergents jugés prioritaires par le CINNOV : technologies du vivant, technologies vertes et digital
- Adapter notre écosystème public de soutien à la R&D et à l'innovation : créer un « MITI à la française » et une « DARPA française »
- Accélérer le virage numérique des PME vers l'industrie du futur et soutenir les applications industrielles des « *startups de la deeptech* »
- Au plan européen, soutenir la création d' « écosystèmes industriels », et des coopérations opérationnelles entre Etats membres au travers de PIEEC

France Industrie propose d'utiliser le Plan de relance pour placer la France à la **pointe technologique sur les Marchés du futur**, via **le lancement d'un 4^{ème} Programme d'Investissements d'avenir**.

Ce PIA IV engagerait l'industrie, la recherche et l'Etat sur **l'activation du développement d'une sélection de marchés émergents prioritaires** jusqu'à l'industrialisation des solutions, parmi ceux identifiés par le Conseil de l'Innovation (CINNOV) dans le cadre de financements via le Fonds pour l'Innovation dans l'industrie (F2i).

Les industriels et le CINNOV doivent **activer cette sélection**, notamment sur les **3 familles de marchés émergents** qui sortent renforcés de la crise Covid-19, en particulier :

- **Technologies du vivant :**
 - *Bio-productions de santé (vaccins, tests, traitements),*
 - *E-santé et Innovations thérapeutiques disruptives,*
 - *Protéines du futur pour l'alimentation,*
 - *Biotechnologies industrielles*
- **Technologies vertes :**
 - *Hydrogène renouvelable (10 Mrds€ annoncés dans le futur PIA IV)*
 - *Décarbonation de l'Industrie,*
 - *Biocarburants durables pour l'aéronautique et produits biosourcés*
- **Technologies numériques :**
 - *Cybersécurité,*
 - *Technologies quantiques.*

Enfin, un soutien spécifique doit être apporté à **l'Intelligence artificielle**, et aux réseaux d'infrastructures numériques, notamment pour le **déploiement de la 5G** (où la France ne doit pas prendre de retard), l'accélération de la couverture du réseau de fibre optique, et le cloud souverain.



Pour conforter cet objectif, France Industrie propose d'agir à 2 niveaux :

➤ **Au plan français, d'adapter notre écosystème public de soutien à la R&D et à l'innovation :**

- Massifier les moyens humains et financiers de l'Etat vers un « **MITI à la française** »
- Rapprocher le futur PIA IV et le F2i pour donner à cet ensemble les moyens d'une véritable « **DARPA française** » en articulant leurs deux bras armés : le SGPI et le CINNOV.
- **Accélérer le virage numérique des PME vers l'Industrie du futur** : en renforçant le Plan pour la digitalisation de 10.000 PMI en territoires d'ici 2022, la robotisation, en accélérant le déploiement du programme Industrie du futur, en accompagnant le développement des plateformes d'accélération régionales, et en déployant au sein de chaque filière industrielle des plateformes numériques sectorielles intégrant la 5G.
- **Soutenir les applications industrielles des startups de la deeptech** en articulant la FrenchTech et la FrenchFab, et en incitant, avec bpifrance, le développement des startups technologiques à vocation industrielle.

➤ **Au plan européen :**

France Industrie a fortement incité la Commission européenne et mobilisé les organisations industrielles européennes pour accélérer le développement des **chaînes de valeur stratégiques**.

Cette action doit désormais s'amplifier avec la création des futurs « **écosystèmes industriels européens** » proposés par le Commissaire Thierry Breton, à doter d'une gouvernance de haut niveau.

France Industrie soutiendra ces initiatives :

- en favorisant des **coopérations opérationnelles entre Etats membres au travers de Projets Importants d'Intérêt Européen Commun (PIIEC)**, et entre leurs organisations homologues de l'Industrie en Europe : France Industrie, BDI, Confindustria, ainsi que par les fédérations européennes de l'industrie et les grands groupes industriels internationaux implantés en Europe
- en incitant la Commission à **réviser les Lignes Directrices encadrant les PIIEC** pour :
 - accélérer les 2 PIIEC actuels : sur les nanotechnologies, et sur les batteries pour véhicules électriques
 - finaliser les 3 PIIEC envisagés sur l'Hydrogène vert, l'intelligence artificielle, et les procédés bas carbone
 - favoriser l'émergence de nouveaux PIIEC pouvant assurer une résilience post-Covid19, sur :
 - les matériaux, substances, technologies, et les équipements médicaux et sanitaires de lutte contre les pandémies
 - l'industrie électronique (en complément du PIIEC nano), en ciblant des axes applicatifs tels les microcontrôleurs, et le Edge computing pour la santé et l'automobile,
 - les nouvelles technologies aéronautiques et les biofuels, en complément du programme CleanSky II.
- en actionnant les **nouveaux instruments européens du Fonds de relance « Next Generation EU »** (750 Mrds€ sur 4 ans), y compris les programmes de soutien à la solvabilité des entreprises (26 Mrds€) et aux investissements stratégiques (15 Mrds€ avec effet levier jusqu'à 150 Mrds€), et un budget pour la R&I augmenté de 13,5 Mrds€.



FRANCE INDUSTRIE



www.franceindustrie.org



[@FR Industrie](https://twitter.com/FR_Industrie)



[LinkedIn](#)

communication@franceindustrie.org

17 rue de l'Amiral Hamelin

75116 Paris